

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** LH 25 gelblich Härter
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
composante amine d'un système de résines spéciales à 2 composants pour utilisation industrielle ou professionnelle
- **Applications déconseillées:** Pas approprié pour usage "faites-le vous mêmes".
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ebalta France
57 rue de Salonique
ZI du Val d'Argent
95100 Argenteuil
Phone (+33) 134108295
Fax (+33) 134108296
e-mail: ebalta.france@wanadoo.fr
- **Service chargé des renseignements:** Abteilung Produktsicherheit
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnotruf München 0049-89-19240, Notfallrufnummer 0049-171-7998145
prosich@ebalta.de

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
C; Corrosif
R34: Provoque des brûlures.
.....
Xn; Nocif
R21/22: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
.....
Xi; Sensibilisant
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
.....
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

(suite page 2)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 1)

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

triméthylhexane-1,6-diamine

2-pipérazine-1-yléthylamine

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

(suite page 3)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 2)

CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine C R34; Xn R21/22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 25513-64-8 EINECS: 247-134-8 Reg.nr.: 01-2119560598-25	triméthylhexane-1,6-diamine C R34; Xn R22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 140-31-8 EINECS: 205-411-0	2-pipérazine-1-yléthylamine C R34; Xn R21/22; Xi R43 R52/53 Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	2,5<10%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Surveillez les valeurs limites d'air mentionnées en chapitre 8. Aux lieux de travail où se produisent des aérosols et/ou des vapeurs de hautes concentrations, il faut prévenir le dépassement de la valeur limite hygiénique par une aspiration d'air précise. Déplacement d'air en sens inverse des personnes.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 4)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**
Gants de protection
En cas de contact total il faut utiliser des gants de Nitrilkautschuk avec une épaisseur au moins de 0,33 mm. Le temp de perforation de ces gants est de 480 minutes.
Les gants à utiliser doivent satisfaire aux spécifications de la normative UE 89/686/ C.E.E. et à la norme dérivante EN374, par exemple KCL Camatril,0731. Les temps de perforation indiqués ci-dessus se réfèrent à des mesurages de laboratoire de KCL selon la norme EN 374.
Ces indications ne sont valables que pour le produit fourni de nous mêmes et pour l'utilisation indiqués par nous mêmes. En cas de dissolution ou de mélange avec des autres substances il faut s'adresser aux fournisseurs de gants autorisés par l'UE (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
- **Forme:** Liquide

(suite page 6)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 5)

Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Caractéristique
· valeur du pH à 20 °C:	> 7 (ISO 8975)
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 200 °C (DIN 53171)
· Point d'éclair	> 100 °C (c.c.)
· Température d'inflammation:	315 °C (DIN 51794)
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Densité à 20 °C:	0,91 g/cm ³ (ISO 2811)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Viscosité:	
Dynamique à 25 °C:	10 mPas (ISO 9371)
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
Oral	LD50	1030 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1840 mg/kg (lapin)
25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine		
Oral	LD50	910 mg/kg (rat)
140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine		
Oral	LD50	2140 mg/kg (rat)

(suite page 7)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	880 mg/kg (lapin)
----------	------	-------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet fortement corrosif.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

sensibiliser

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

25513-64-8 triméthylhexane-1,6-diamine

EC 10/ 16 h	72 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412 Teil 8)
-------------	---

EC 50 (24 h)	31,5 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412 Teil 11)
--------------	---

EC/ LC 50 (17 h)	89 mg/l (Pseudomonas putida) (DIN 38412 Teil 8)
------------------	---

EC/ LC 50 (72 h)	29,5 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (UBA Verfahrensvorschlag 2/84)
------------------	--

EC/LC 50 (48 h)	174 mg/l (Leuciscus idus melanotus) (DIN 38412 Teil 15)
-----------------	---

140-31-8 2-pipérazine-1-yléthylamine

EC/ LC 50 (72 h)	> 1000 mg/l (AI)
------------------	------------------

EC/LC 50 (48 h)	58 mg/l (daphnia magna)
-----------------	-------------------------

LC 50 (96 h)	368 mg/l (Acute fish toxicity)
--------------	--------------------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 7)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Les codes des déchets, dépendants du secteur d'activité, doivent être donnés par le pollueur-payeur. Pour cette raison le producteur ne peut pas fournir les informations.
- **Catalogue européen des déchets**
Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides ne peuvent être éliminés qu'après nettoyage des parois. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2735
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE, TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES)
- **IMDG, IATA** POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ISOPHORONEDIAMINE, TRIMETHYLHEXAMETHYLENEDIAMINES)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** III
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
- **Indice Kemler:** 80
- **No EMS:** F-A, S-B
- **Segregation groups** Alkalis
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

(suite page 9)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN2735, POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE, TRIMÉTHYLHEXAMÉTHYLÈNEDIAMINES), 8, III

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucune de ces matières incluses, resp. en quantité inférieure à la limite.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 10)

Nom du produit: LH 25 gelblich Härter

(suite de la page 9)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité, toxicologie produits.

· **Contact:**

Hr. Milferstädt Tél.: 00499861/7007-21

Fax.: 00499861/7007-75

· **Acronymes et abréviations:**

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F